

Le 2 octobre 2026,

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-10 et suivants du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine séance du **Conseil Municipal** qui se tiendra le :

8 octobre 2026 À 19H30

A L'HÔTEL DE VILLE, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

A cet effet, veuillez trouver ci-après, l'ordre du jour de cette séance, et ci-joint, les notes de synthèse, annexes et projets de délibérations qui s'y rattachent :

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2026

I- POINTS D'INFORMATIONS

- 1.1 – Rapport annuel 2025 pour la gestion des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant

Rapporteur : Mme. FROMENTEIL

II- DOSSIERS AVEC DEBAT

- 2.1 – Commission de suivi de site MRF (Matériaux Routiers Franciliens) – Agence SPL – Saint-Ouen-l'Aumône - Désignation de représentants

Rapporteur : Madame Le Maire

- 2.2 – Décision modificative 1 – Budget Ville

Rapporteur : M. LAMBERT

- 2.3 – Rapport annuel 2025 du contrat du service public pour la gestion du stationnement public payant

Rapporteur : M. LAMBERT

- 2.4 – Commission communale d'accessibilité – Rapport pour l'année 2025

Rapporteur : M. GUERY

2.5 Suppression du réseau de gaz dans le cadre du projet NPRU des Hauts de Marcouville et la mise en place d'un dispositif de substitution

Rapporteur : M. GUERY

2.6 – Rapport annuel 2025 du contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation de l'établissement multi-accueil collectif de jeunes enfants Babilou au Larris

Rapporteur : Mme. FROMENTEIL

2.7 – Rapport annuel 2025 du contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation de l'établissement multi-accueil collectif de jeunes enfants La Maison Bleue à Bossut

Rapporteur : Mme. FROMENTEIL

2.8 – Attribution des subventions dans le cadre de la cité éducative

Rapporteur : Mme. FROMENTEIL

2.9 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à la protection civile en soutien aux populations et communes sinistrées par les incendies de l'été 2026

Rapporteur : M. ROUDEN

2.10 – Rapport annuel 2025 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marches d'approvisionnement de Pontoise

Rapporteur : Mme. DELAMARE

2.11 - Contrat de Ville – Rapport annuel 2025

Rapporteur : Mme. DELAMARE

2.12 – Attribution d'une bourse communale pour les élèves scolarisés dans les établissements du second degré à Pontoise

Rapporteur : M. BLANCHARD

III- DOSSIERS SANS DEBAT

- 3.1 – Avis de la commune sur la mise à jour de l'étude d'impact de la ZAC des Hauts de Marcouville et le projet de dossier de réalisation de la ZAC

Rapporteur : Madame Le Maire

- 3.2 – Accord de la commune sur le financement des équipements publics dans le cadre du programme des équipements de la ZAC des hauts de Marcouville et sur leur modalité d'incorporation dans le patrimoine de la commune

Rapporteur : Madame Le Maire

- 3.3 – Avenant n°1 à la convention de financement avec CYU relative aux travaux du Gymnase BOSSUT

Rapporteur : M. LAMBERT

- 3.4 – Avenant n°1 à la convention de mise à disposition avec CYU relative aux travaux du Gymnase BOSSUT

Rapporteur : M. LAMBERT

- 3.5 – Admissions des créances irrécouvrables et créances éteintes – exercice 2026

Rapporteur : M. LAMBERT

- 3.6 – Provisions pour créances douteuses – exercice 2026

Rapporteur : M. LAMBERT

- 3.7 – Convention de participation financière portant sur la réfection des chaussées et trottoirs suite aux travaux d'assainissement quai du Pothuis à Pontoise par le syndicat intercommunautaire pour l'assainissement de la région de Cergy-Pontoise et du Vexin (SIARP)

Rapporteur : M. LAMBERT

- 3.8 – Création de tarif – Catalogue monographique « Georges William Thornley, un postimpressioniste singulier »

Rapporteur : M. LAMBERT

- 3.9 – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation des travaux de requalification de la rue Albert Thomas pour le compte des copropriétés « Résidence Nord » Parcelle AX 223 et « Résidence Pontoise Colline » Parcelle AW 222

Rapporteur : M. GUERY

- 3.10 – Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain communal au profit de l'école primaire des Lavandières à Pontoise pour la réalisation d'une aire terrestre éducative (jardin pédagogique)

Rapporteur : Mme. FROMENTEIL

- 3.11 – Convention de refacturation des frais engagés par la Ville de Pontoise en raison de l'ouverture différée du groupe scolaire BOSSUT avec la CACP

Rapporteur : Mme. FROMENTEIL

- 3.12 – Mise à jour du tableau des emplois

Rapporteur : M. ROUDEN

- 3.13 – Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. ROUDEN

- 3.14 – Approbation de la convention relative aux modalités de remboursement des frais engagés par le conseil médical interdépartemental du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne

Rapporteur : M. ROUDEN

- 3.15 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Ensemble Harmonia pour l'acquisition d'un clavier numérique

Rapporteur : M. ROUDEN

- 3.16 – Approbation du cahier des charges de rétrocession du fonds et du bail commercial sis 14/16 rue de la pierre aux poissons suite à l'exercice du droit de préemption

Rapporteur : Mme. DELAMARE

3.17 – Approbation du cahier des charges de rétrocession du fond et du bail commercial sis 37 rue de l'hôtel de ville suite à l'exercice du droit de préemption

Rapporteur : Mme. DELAMARE

3.18 – Dispositif BAFA – Convention de partenariat avec la ligue de l'enseignement 95

Rapporteur : M. BLANCHARD

3.19 – Convention de mutualisation de l'archivage électronique sur le territoire de Cergy-Pontoise

Rapporteur : M. AUDEBERT

3.20 – Convention de mécénat avec l'entreprise Interconstruction pour soutenir la restauration de la cathédrale Saint-Maclou

Rapporteur : M. AUDEBERT

3.21 – Rétrocession formant bien de retour de la parcelle cadastrée BI 351 d'une superficie de 5m2 appartenant à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) en remplacement de la délibération n°29/2025 du 6 février 2025 (gymnase Bossut)

Rapporteur : M. AUDEBERT

3.22 – Rétrocession formant bien de retour de la parcelle cadastrée BI 347 d'une superficie de 2 873m2 appartenant à Cergy-Pontoise aménagement en remplacement de la délibération n°29/2025 en date du 6 février 2025 (gymnase Bossut)

Rapporteur : M. AUDEBERT

3.23 – ZAC BOSSUT – Régularisation foncière liée au volume n°2 correspondants à la crèche et les neufs emplacements de stationnement au sein du volume n°1, situés dans l'ensemble immobilier cadastré BI n°288

Rapporteur : M. AUDEBERT

IV- NOTES D'INFORMATIONS

4-1- Information sur les décisions du Maire (L2122-22 CGCT) des n°260-2026 au n°380-2026

Rapporteur : Madame Le Maire

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Stéphanie VON EUW

Maire de Pontoise



